



# L'AnticorRuptible

## Dans ce numéro:

Page 1 : coup d'envoi de Finance Watch

Page 2 : Les Inrocks publient en cinq épisodes et en exclusivité le rapport « La France pillée » piloté par l'association Anticor- l'affaire des sondages de l'Élysée

Page 3 : Tribune « *Les maires sont à l'image de leurs administrés* »

Page 4 : conseil de lecture, liens utiles, contact pour créer des groupes locaux et contact Anticor.

## AGENDA

- **4 juin** : colloque au Sénat « Mafias entre illégalité et légalité » organisé par [www.flarenetwork.org](http://www.flarenetwork.org)

**Septembre** : parution chez un éditeur du manifeste « **la France pillée** », piloté par Anticor

- **25 septembre** : Élection sénatoriales

## Coup d'envoi de Finance Watch : Anticor fait partie des 30 membres fondateurs !

En juin 2010, sous l'impulsion de Pascal Canfin, des députés européens lancent un appel aux organisations de la société civile (OSC) pour organiser un contre-pouvoir citoyen face aux lobbys bancaires tout puissants à Bruxelles.

Les députés font le constat suivant : alors qu'en matière d'environnement, des OSC se sont constituées de longue date, tels Greenpeace et WWF, de tels contre-pouvoirs sont inexistantes sur le thème de l'industrie financière. Par conséquent, le seul son de cloche qui sonne aux oreilles des parlementaires européens est celui des lobbys financiers, dont les moyens sont considérables. Difficile de ne pas faire le lien entre cette asymétrie et la dérégulation financière engagée depuis des d'années à travers le monde et notamment en Europe.

Mais la crise de 2007-2008 est passée par là. Elle a mis en lumière la nécessité de remettre la finance à sa place : être au service du financement de l'économie, plus précisément une économie écologiquement, socialement et fiscalement responsable.

Anticor s'efforce depuis 2002 de redonner confiance aux citoyens dans leurs élus, ne pouvant que répondre à cet appel. Déjà engagée depuis 2009 au sein de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires (<http://www.argentsale.org>) qui lutte contre l'opacité du système financier au niveau mondial, Anticor va ainsi pouvoir prolonger ses actions de plaidoyer auprès des instances européennes.

Finance Watch aura en effet pour objectif de :

1) développer une solide expertise financière, la partager entre ses membres et l'utiliser pour son travail de plaidoyer

2) réaliser des actions de plaidoyer auprès des instances européennes, par exemple en répondant à une consultation de la Commission européenne sur la mise en place d'une taxe sur les transactions financières.

La première assemblée de Finance Watch devrait se dérouler au mois de juin à Bruxelles. Elle permettra d'acter les objectifs et principes fondateurs de Finance Watch, sa structure de gouvernance et les modalités de son fonctionnement. Le Conseil d'Administration sera également élu, ainsi que le Directeur de Finance Watch qui sera en charge des opérations.

Anticor tient à remercier chaleureusement Thierry Philipponnat pour son travail qui a permis la création Finance Watch, ainsi que Pascal Canfin et tous les autres députés qui ont signé ou rejoint l'appel. Finance Watch constitue un pas supplémentaire pour la conquête d'une économie plus juste et plus éthique au service de l'intérêt commun.



## Annnonce : « La France pillée »

Les Inrocks publient depuis le 27 avril en exclusivité et en cinq épisodes le rapport de l'association Anticor [La France pillée, en ligne sur www.lesinrocks.com](http://www.lesinrocks.com)

*Pour ce rapport La France pillée, publié par **Les Inrocks**, le pôle économique d'Anticor s'est plongé dans le maquis des décisions de justice, des rapports, des enquêtes et des témoignages circonstanciés. Il en ressort une volonté de transparence et une inquiétude visible :*

*“Privatisée en grande partie, la République s’efface et s’affaiblit. Les contrepouvoirs s’amenuisent.”*

*Face à ce constat, l'association décortique l'actualité : vote d'amendements conciliants pour les grandes entreprises, autorisations d'exploitation du gaz de schiste données sans discernements, naïveté des collectivités contre opacité des banques. Elle en tire des recommandations, adressées au législateur comme aux autorités locales. Toutes tendent vers un contrôle accru des dépenses, une vigilance sur les conflits d'intérêt, une remise à plat des règles.*

*Dans sa première partie, le rapport se concentre sur l'influence des lobbyistes dans la vie publique, les cadeaux fiscaux et le sacrifice de l'intérêt général au profit de groupes privés. Il revient également sur la question des emprunts toxiques, bombe à retardement pour les collectivités territoriales.*

**Chapitre 1 : les niches fiscales, lobbies et emprunts toxiques**

**Chapitre 2 : les partenariats publics privés, les conflits d'intérêts**

**Chapitre 3 : les instances de contrôle et les délégations de service public**, revenant notamment dans cette partie sur le bilan des tribunaux de commerce, dénoncé dès 1988 par Arnaud Montebourg

Merci pour vos commentaires dont nous essayons de tenir compte afin de mettre à jour et compléter nos informations.

**Ce rapport sera publié en septembre sous la forme d'un manifeste et donc disponible en librairie.**

### **L'affaire des sondages de l'Élysée :**

Patrick Buisson s'est fourni principalement auprès de l'institut OpinionWay, qui lui a vendu 110 études pour 190 000 euros, le conseiller de Nicolas Sarkozy a facturé les mêmes études 1,1 million à l'Élysée. Sur l'opération, P.Buisson aurait donc réalisé un bénéfice de près de 910 000 euros, soit une marge de 83%.

La Cour des comptes relève qu'« aucune des possibilités offertes par le code des marchés publics pour respecter les règles de la mise en concurrence » n'a été appliquée.

### **L'association Anticor décide de porter plainte en février 2010.**

Le 25 octobre 2010, le procureur Jean-Michel Aldebert classe sans suite la plainte déposée par Anticor. Les motifs ? Le parquet étend l'irresponsabilité pénale du chef de l'État à ses collaborateurs... En effet, selon l'article 67, le président de la République n'est pas responsable de ses actes accomplis en cette qualité. Emmanuelle Mignon, la directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy, a signé la convention avec Patrick Buisson, le procureur estime qu'« un directeur de cabinet n'a juridiquement aucun pouvoir en propre, même en cas de délégation de signature ». En conséquence, « à supposer le délit de favoritisme établi, il apparaît que c'est la présidence de la République qui est réputée avoir contracté ». Et comme le chef de l'État bénéficie d'une irresponsabilité « permanente, absolue et réelle », circulez, il n'y a rien à voir.

Anticor a aussitôt décidé de déposer une nouvelle plainte contre X avec constitution de partie civile pour délit de « favoritisme ». Une information judiciaire a été ouverte le 15 février 2011 au tribunal de grande instance de Paris.



## TRIBUNE : ... « Les maires sont à l'image de leurs administrés »

Nous vous livrons les réflexions d'un membre d'Anticor que, à partir d'un article dans lequel Gérard Collomb tient un discours sur la corruption qui ne manquera pas de faire débat. Interrogé sur les méthodes de Georges Frêche, le maire de Lyon répond qu'il ne faut pas « *toujours faire porter la responsabilité des égarements sur les seuls maires. Ces derniers sont aussi à l'image de leurs administrés, ils épousent leurs singularités et ensemble établissent une correspondance* ».

<http://www.lyoncapitale.fr/journal/univers/Politique/Ville-de-lyon/Corruption-les-maires-sont-a-l-image-de-leurs-administrés>

Il y a du vrai dans ce propos, notamment lorsqu'il est question de corruption. Mais tout est question de perspective, et donc d'avenir.

Le genre humain est souvent perçu comme une constante, à la manière de la condition humaine : nous sommes mortels; si nous sommes femme, nous avons des menstruations mensuelles, etc. Ainsi le genre humain serait mu par une constante, probablement génétique, instinctive et animale, qui ferait de chacun de nous des égoïstes, des individualistes. Nous n'agirions que par intérêt personnel, éventuellement familial, ou au plus large communautaire. Ainsi l'intérêt de la Nation ne serait qu'un argument fallacieux, et ne servant en réalité que les intérêts personnels de politiques qui détiennent temporairement les rênes.

G. Collomb lui s'interroge sur ses administrés. Sa réflexion est celle d'un homme aux commandes et c'est ce qui la rend intéressante : quiconque prend des responsabilités de décideur passe par ces fameux « jours de grâce ». Ils sont considérés comme une période où tout lui serait permis. Ces 100 jours hypothétiques pendant lesquels un peuple laisse le temps à son gouvernement d'engager des réformes, avant d'émettre à nouveau ses revendications. En réalité, il est plus intéressant d'envisager ces jours de grâce sous l'angle du décideur, par exemple un manager dans une entreprise : pendant cette période, celui-ci grisé par son élection ou sa nomination, et par la nouveauté de son environnement se sent tout puissant, voire invincible : il a plein de projets et d'idées, il a maintenant **le pouvoir** de les mettre en œuvre. Il dispose notamment d'une équipe à ses ordres, dont il va se faire aimer, et qui sera prête à tout pour lui, le chef, et surtout pour son œuvre, qui est forcément magnifique !

Puis les jours passent et les problèmes commencent : les projets n'avancent pas comme prévu, certains subordonnés râlent tout le temps, d'autres en font le moins possible ! La première expérience de management constitue donc souvent une cruelle et double déception concernant le genre humain. D'une part les autres nous déçoivent : fainéants, menteurs et malgré tous les efforts que l'on peut faire pour eux (formation, écoute, ...), ils ne nous témoignent aucune reconnaissance. Quelle ingratitude ! D'autre part, nous sommes déçus par nous-mêmes : alors que nous pensions être doté d'un leadership exceptionnel, capable d'enflammer les foules et de lever des armées, nous sommes finalement bien loin de susciter l'enthousiasme ... quelle déception.

Ainsi, il y a dans la réflexion de G. Collomb un certain fatalisme : les électeurs ne valent pas mieux que leur maire. C'est même eux qui le façonnent, avec leur esprit tordu, toujours prêt à profiter d'un privilège ou d'un arrangement douteux, sitôt qu'ils se présentent. Le maire ne fait donc que s'adapter aux moeurs locales. Même emprunt de fortes convictions éthiques, il finit, les jours de grâce passés, par perdre ses illusions et céder au conformisme. Le combat contre la nature humaine, par essence corruptible, est donc peine perdue.

Cette réflexion de G. Collomb ne lasse pas de me perturber et elle réaffirme en effet selon moi la nécessité pour Anticor de travailler à l'éducation populaire, l'éducation des citoyens, contre une propension, certainement pas naturelle mais plutôt sociologique, de ceux-ci à choisir le chacun pour soi. **Lutter contre la corruption, c'est placer l'intérêt collectif au-dessus de l'intérêt personnel à court terme.** Je rajoute court terme, car il est clair qu'à long terme, servir l'intérêt collectif sert aussi l'intérêt personnel.

Le bien-être général s'entend donc aussi pour soi. Lorsque j'en parle à mes amis, ils y voient une forme de collectivisme, de communisme, où nos libertés seraient contraintes par une égalité imposée (revenus et patrimoine égaux pour tous par exemple). En réalité, il s'agit plutôt de faire comprendre aux citoyens que conformément à nos lois, certaines choses relèvent du bien et du service public et d'autres du privé. Et que tout ce qui est public appartient par définition à la collectivité, et doit donc être géré en fonction de l'intérêt collectif. **Je considère donc que notre combat passe notamment par la mise au centre, dans le débat public, de ces notions d'intérêt collectif et de biens et de services publics, car elles sont, ce me semble, très mal appréhendées par le citoyen.**

Peut-être ces notions sont-elles les oubliées de la Déclaration des Droits de l'Homme et de la Constitution française ? Dans ce cas, elles nécessitent d'y être ajoutées.



## Conseil de lecture



### Manifeste contre les notaires

Collectif NON/TAIRE représenté par Laurent Lèguevaque et Vincent Lecocq (Auteur)

C'est sur un ton convaincant, jamais agressif, que le collectif Non/taire, composé de juristes, dévoile les défaillances du notariat. Dans cette profession dont les rapports avec les Pouvoirs Publics ont été à plusieurs reprises dévoilés au grand jour, il n'y a aucun garde-fou contre les abus. L'institution n'a pas même besoin de défenseurs tant ses intérêts ont été protégés à travers le temps par tous les gouvernements, sans opposition du Législateur.

Que se passe-t-il quand les contrôleurs sont les salariés des contrôlés ? Aucune des réformes des professions judiciaires n'a su rétablir de véritable contrôle sur la profession, pourtant inhérent au pouvoir qu'il circonscrit et si essentiel au fonctionnement de chaque institution. Aucune de ces réformes n'a su répondre de manière satisfaisante à la question de la nécessité de ce monopole ou encore à celle, bien plus sensible, du lien entre les services rendus par les notaires et l'évaluation de leurs émoluments. Personne ne semble savoir pourquoi un notaire gagne quatre fois plus qu'un médecin, ni pourquoi, contre toute logique, le code civil prévoit une responsabilité allégée pour cette profession sur laquelle repose pourtant une importante mission de confiance.

Le « Manifeste contre les notaires » nous amène dans le décryptage du discours public, analyse et discrédite les réponses systématiques qui sont faites par les notaires, se moque un peu de la « novlangue ». Il donne à travers des exemples pratiques, des propositions intéressantes sur les alternatives concevables à cette institution obsolète. Il ne s'agit donc pas uniquement de critiquer les mécanismes en vigueur mais aussi d'en imaginer d'autres, en laissant le lecteur juge de leur pertinence.

Bonne lecture !

## NOUVEAU :

**Vous pouvez adhérer, faire des dons directement en ligne depuis [www.anticor.org](http://www.anticor.org)**

### Presse Internet

Les Inrocks : [www.lesinrocks.com](http://www.lesinrocks.com)  
Bakchich : [www.bakchich.info](http://www.bakchich.info)  
Médiapart : [www.mediapart.fr](http://www.mediapart.fr)  
Rue89 : [www.rue89.com](http://www.rue89.com)

### Des liens pour s'informer

- Plateforme des paradis fiscaux : [www.argentsale.org](http://www.argentsale.org)
- Syndicat des juges financiers : [www.sjf-jurfi.org](http://www.sjf-jurfi.org)
- Commission nationale pour la transparence financière de la vie politique : [www.commission-transparence.fr](http://www.commission-transparence.fr)
- Cour des comptes : [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)
- Syndicat de la magistrature : [www.syndicat-magistrature.org](http://www.syndicat-magistrature.org)
- Service central de prévention de la corruption : sur le site [ww.justice.gouv.fr](http://ww.justice.gouv.fr) (SCPC)

**Vous désirez créer un groupe local Anticor vous pouvez contacter**

**Gabrielle Audefroy : [gabrielle.anatole@orange.fr](mailto:gabrielle.anatole@orange.fr)**

**Contact rédaction : Association Anticor [www.anticor.org](http://www.anticor.org)**